

Décision dans la procédure d'opposition n° 4427/2000

Opposant/e Galderma S.A., Sinslerstrasse 47, 6330 Cham, marque suisse n° 382723 STERAX

contre *Défendeur/resse Adventis Pharma S.A.*, 20, Avenue Raymond Aron, F-92160 Antony, marque internationale n° 730582 STEREK

Le 17 novembre 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La procédure d'opposition n° W4427/2000, à l'encontre de la marque IR-730 582 « STEREK », devenue sans objet, est close par classement.
2. L'avis de refus provisoire total à l'encontre de la marque IR-730 582 « STEREK » sera retiré après l'entrée en force de la présente décision.
3. La taxe d'opposition d'un montant de fr. 800.- reste acquise à l'Institut.
4. Les dépens sont compensés.
5. La décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille Fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

17 novembre 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4427/2000

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.11.2000
Date	
Data	
Seite	5390-5390
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 988

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.